

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt-six
- en exercice : 10 le 26 janvier à 19 heures
- présents : 06 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 07 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2026

Présents : Mmes Marie-Françoise BACQ, Sabine BIGOT, Messieurs Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Vincent DELCROIX, Jean-Paul ROUSSEL.

Absent(s) excusés : Thierry MAGREY (pouvoir donné à M. Jean-Paul ROUSSEL)

Absents : M. Olivier FORESTIER, Mmes Valérie NAVET, Isabelle HOLLEVILLE

Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Examen des devis concernant des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-001	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes pour la réalisation des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-002	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R pour la réalisation des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-003.	2
Objet : N°ordre de séance : 4.	Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2026. Délibération n° 2026-004	3
Objet : N°ordre de séance : 5.	Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 pour paiement de la facture concernant l'acquisition de plusieurs extincteurs. Délibération n° 2026-005	3
Objet : N°ordre de séance : 6.	Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L2122-22 du CGCT).	4
Objet : N°ordre de séance : 7.	Communications du Maire.	4
Objet : N°ordre de séance : 8.	Questions diverses.	4

Désignation du secrétaire de séance.

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Examen des devis concernant des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-001

Dans le cadre de sa politique de rénovation et pérennisation des biens publics, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de réaliser des travaux de réfection de l'entrée de la mairie qui consiste à changer la porte d'entrée et poser 2 volets roulants sur les fenêtres de la mairie afin de mieux sécuriser le bâtiment.

A cet effet, deux devis ont été demandés :

- Société « LIM MENUISERIES » 16 rue du Clos Germain – 60290 CAUFFRY a établi un devis pour un montant total de 5 611.74 € HT soit **5 920.39 € TTC**.
- Société « TERNOIS FERMETURES » RN 39 Chemin Vert – 62770 LE PARCQ a établi un devis pour un montant total de 7 782.58 € HT soit **9 339.10 € TTC**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le devis de la société « LIM MENUISERIES » pour un montant de 5 611.74 € HT soit 5 920.39 € TTC.
- Dit** que ce montant sera inscrit au BP 2026 en dépenses d'investissement

Objet : N°ordre de séance : 2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes pour la réalisation des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-002

Dans le cadre de sa politique de rénovation et pérennisation des biens publics, la commune a décidé de procéder à des travaux de réfection de l'entrée de la mairie qui consiste à changer la porte d'entrée et poser 2 volets roulants sur les fenêtres de la mairie afin de mieux sécuriser le bâtiment. Ces travaux ont fait l'objet d'un devis dont le montant total est de 5 611.74 € HT soit 5 920.39 € TTC.

A cet effet, monsieur le maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise, une aide financière au titre de l'aide aux communes afin de pouvoir réaliser ces **travaux au taux communal de 37% soit un montant de 2 076.34 €**.
- **Dit** que les travaux ne commenceront pas avant d'avoir reçu un accord de subvention.

Objet : N°ordre de séance : 3. Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R pour la réalisation des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-003.

Dans le cadre de sa politique de rénovation et pérennisation des biens publics, la commune a décidé de procéder à des travaux de réfection de l'entrée de la mairie qui consiste à changer la porte d'entrée et poser 2 volets roulants sur les fenêtres de la mairie afin de mieux sécuriser le bâtiment. Ces travaux ont fait l'objet d'un devis dont le montant total est de 5 611.74 € HT soit 5 920.39 € TTC.

A cet effet, monsieur le maire propose de solliciter une aide au taux de 40 % du montant HT des travaux, auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** auprès des services de l'Etat, une aide financière au titre de la D.E.T.R afin de pouvoir réaliser ces **travaux au taux de 40% du montant HT des travaux, soit un montant de 2 244.70 €**.
- **Dit** que les travaux ne commenceront pas avant d'avoir reçu un accord de subvention.

Objet : N°ordre de séance : 4. Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2026. Délibération n° 2026-004

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune. Il y a en effet un intérêt technique et économique pour les communes à confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Pour l'année 2026, vu le programme à préparer avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard qui se chargera d'établir un devis,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser au cours de l'année 2026 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :
 - Rue du Mesnil
 - Rue de Domelien
 - Rue Verte
- **Décide** d'inscrire au budget de l'année 2026, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus, augmentée de la participation de 6 % pour la maîtrise d'œuvre.
- **Dit** que ce montant sera inscrit au BP 2026 en dépenses de fonctionnement à l'article 62878 chapitre 011.

Objet : N°ordre de séance : 5. Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 pour paiement de la facture concernant l'acquisition de plusieurs extincteurs. Délibération n° 2026-005

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Budget principal :

Pour mémoire les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 s'élèvent au total à 237 517.92 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 59 379.48 €.

Il y a de ce fait lieu d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2026, comme suit :

- Opération 2601 (Acquisition extincteurs)
- Chapitre 21 (article 2157) – 1 197.34 € (Ets CHUBB)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2026 (hors le capital de l'annuité de la dette), la dépense d'investissement suivante :

- Opération 2601 (Acquisition extincteurs)
- **Chapitre 21 (article 2157) – 1 197.34 € (Ets CHUBB)**

Objet : N°ordre de séance : 6. Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L2122-22 du CGCT.

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dépenses et recettes réalisées dans le cadre de ses délégations de pouvoir.

En dépenses :

En recettes :

Objet : N°ordre de séance : 7. Communications du Maire.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que :

Objet : N°ordre de séance : 8. Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à.

Sommaire de la Séance

Date de la convocation : 21 janvier 2026

1

Objet : N°ordre de séance : 1.	Examen des devis concernant des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-001	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes pour la réalisation des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-002	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R pour la réalisation des travaux de réfection de l'entrée de la mairie. Délibération n° 2026-003.	2
Objet : N°ordre de séance : 4.	Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2026. Délibération n° 2026-004	3
Objet : N°ordre de séance : 5.	Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 pour paiement de la facture concernant l'acquisition de plusieurs extincteurs. Délibération n° 2026-005	3
Objet : N°ordre de séance : 6.	Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L2122-22 du CGCT.	4
Objet : N°ordre de séance : 7.	Communications du Maire.	4
Objet : N°ordre de séance : 8.	Questions diverses.	4

Signature des Membres du Conseil Municipal

GESBERT Laurent Présent	FORESTIER Olivier Absent	BIGOT Sabine Présente	NAVET Valérie Absente	ROUSSEL Jean-Paul Présent
HOLLEVILLE Isabelle Absente	LEMERCIER Nicolas Présent	MAGREY Thierry Absent excusé	DELCROIX Vincent Présent	BACQ Marie-Françoise Présente